

**COURS DE COMPTABILITE NATIONALE**  
**Semestre V, Economie et Gestion**  
**Année universitaire 2022 - 2023**

# Chapitre introductif :

## Définition, objet et intérêt de la comptabilité nationale

### Section I – Définition de la CN

La CN = branche de la science économique. Elle s'intéresse aux unités macroéconomiques (contrairement à la CG et à la CA qui s'intéressent aux unités microéconomiques).

Plusieurs définitions ont été données à la CN, elles se différencient d'un pays à l'autre selon la conception que l'on se fait de l'activité économique sur laquelle porte la CN.

Son objet principal est de représenter de façon simplifiée l'ensemble de l'économie du pays.

MARCZEWSKI: la CN est « une branche de la science économique spécialisée dans l'étude quantitative des réseaux économiques intégrés »;

L'ONU: la CN se propose de saisir la structure d'un système économique à travers les transactions;

PROU: La CN : « comme étant un modèle décrivant, à l'aide de la logique comptable, certaines relations entre des ensembles homogènes ».

Toute CN s'assigne l'objet de simplifier la réalité économique de plus en plus complexe et de la représenter par une maquette (modèle) à la fois simple et intelligible.

## Section II – Objet et intérêt de la CN: Pourquoi faire de la CN?

### I – Objet de la comptabilité nationale:

La CN a 3 objectifs:

**1- Simplifier la réalité économique d'un pays:** l'objectif majeur de la CN est de **représenter la réalité économique d'une façon simplifiée** pour décrire les opérations de la production, de la consommation, de la répartition et de l'investissement qui s'effectuent entre les grands pôles de décisions économiques.

cette représentation de l'activité économique est faite à travers un **circuit économique** intégré qui se présente comme un ensemble de relations réelles et monétaires regroupées dans des grandes catégories découlant d'une division fonctionnelle du travail (**voir schéma**).

### **2- La CN est une technique d'enregistrement macro-comptable:**

La CN permet l'enregistrement des opérations saisies au niveau macroéconomique et réalisées par les agents économiques constituant un ensemble conventionnellement délimité dans l'espace et appelé **Nation**.

L'enregistrement se fait par des comptes d'analyse et des tableaux d'une façon plus précise.

### 3- La CN est un instrument (outil) d'analyse des structures économiques:

L'objectif primordial de la CN étant celui de décrire les **faits économiques**. C'est dans cette raison qu'elle est considérée beaucoup plus une technique d'enregistrement qu'un instrument d'analyse.

Ainsi, à ce niveau, la CN quantifie les comportements interdépendants des unités économiques élémentaires dans un circuit économique intégré.

Ex: à travers l'étude de TES, on peut mener une analyse très approfondie de la structure de l'appareil productif d'un pays donné.

A partir des trois objectifs précédents, on peut déduire trois fonctions de la CN:

a- une fonction de simplification de l'activité économique en vue de la rendre intelligible aux intéressés;

b- une fonction de synthèse économique en rassemblant dans des comptes et des tableaux le maximum d'informations;

c- une fonction d'analyse économique en utilisant ces informations.

## II – Intérêt de la CN

Beaucoup de pays portent un intérêt de plus en plus croissant à la CN et ce pour les raisons suivantes:

**1<sup>ère</sup>- L'unification du langage économique:** L'intérêt de la CN c'est qu'elle a pu unifier le langage économique qui a été largement différencié selon les théories et les théoriciens (ex: les concepts du capital et de la valeur n'ont pas la même signification chez HICHS ou chez MARX).

Avec des définitions et des conventions précises et adoptées par tous les utilisateurs, la CN permet de standardiser et d'unifier le langage économique (ex: taux de croissance de PIB, taux d'investissement, taux d'autofinancement, ...).

**2<sup>ème</sup>- L'information exhaustive sur l'activité économique:**

Les données statistiques hétérogènes collectées dans diverses sources sont présentées par la CN, après les avoir sélectionnées, dans un cadre logique et cohérent. Ce qui permet de fournir une information claire et complète sur la structure et le fonctionnement de l'économie.

### **3<sup>ème</sup>- La possibilité de faire des prévisions économiques:**

L'analyse des différentes données rétrospectives fournies par la CN permet de suivre l'évolution quantitative du système économique du pays dans le passé, et voir qu'elle a été la réaction de cette économie face à des mesures antérieurement prises par les pouvoirs publics. Autrement dit, la CN peut être utilisée pour prévoir le devenir de l'économie nationale en extrapolant dans l'avenir, les tendances observées dans le passé.

**Ex:** le TES constitue un instrument indispensable à toute prévision économique, le TEE et le TOF n'en demeurent pas moins des outils privilégiés pour donner une représentation relativement valable de l'avenir, notamment à court et moyen terme.

Avec la CN, les autorités publiques sont en possession d'un instrument efficace pour apprécier les impacts, directs ou indirects, des décisions économiques qu'ils envisagent de prendre.

# CHAPITRE I – Le Nouveau Système de la Comptabilité Nationale Marocaine (NSCNM)

## Introduction:

Le système international de comptabilité nationale est établi par les Nations Unies, pour la première fois, au début des années 50. Il a été révisé vers la fin des années 60 à cause de son caractère fonctionnel et global, en vue d'élaborer un système plus développé et plus intégré. Cette révision a abouti en 1968 à l'adoption du système de comptabilité nationale (SCN 68).

En février 1993, la commission statistique des Nations Unies a adopté une nouvelle norme mondiale de comptabilité nationale : le SCN 1993. Celle-ci constitue le résultat d'une autre révision plus approfondie et substantielle du SCN précédent. Elle est l'aboutissement des mouvements de remise en cause du SCN 68 qui doit s'adapter davantage aux exigences en matière d'analyse économique et aux transformations rapides engendrées par l'évolution économique et financière.

Divers objectifs ont été assignés à ladite révision. En plus de son caractère international, il y a lieu d'en citer entre autres :

- la mise à jour et la clarification du contenu du SCNM68 ;
- l'harmonisation avec les autres systèmes statistiques : balance des paiements, statistiques des finances publiques et statistiques monétaires et financières du FMI ;
- l'introduction d'éléments permettant de répondre aux nouvelles préoccupations d'analyse et de politique économiques.

Sans constituer une rupture avec le SCNM 68, le SCN 1993 comporte de nombreuses modifications de fond. Celles-ci ont porté sur les concepts, les modes de classification, le système de valorisation des opérations sur biens et services, la structure comptable,... Le nouveau système a aussi introduit une certaine souplesse permettant de prendre en compte les particularités de certains pays et d'élargir le champ des comptes nationaux aux comptes satellites. Le schéma théorique sous-jacent au système n'a pas subi de changement. L'activité de production crée des revenus qui sont distribués aux facteurs de production (distribution primaire) et redistribués par des mécanismes sociaux entre les agents économiques (distribution secondaire) pour aboutir à la construction de leurs revenus disponibles. Ces revenus sont affectés à la consommation finale et à l'épargne. Cette dernière constitue avec d'autres formes d'accumulation (réévaluation) la variation du patrimoine.

## **Section I – Révision et modifications du SCNM**

### **I - Principales modifications apportées par le SCN 1993:**

La révision du SCN 68 a accordé une grande importance au côté conceptuel du système. De grands progrès ont été réalisés dans ce domaine par l'introduction d'éléments pouvant à la fois servir dans les comparaisons internationales et tenir compte des situations spécifiques dans l'analyse économique et sociale.

La notion de consommation finale constitue, à cet égard, le premier concept important qui a subi des remaniements dans ce sens. Deux concepts de consommation finale sont retenus au niveau du SCN 1993 : dépense de consommation finale et consommation finale effective. Le premier concept concerne la valeur des biens et services qu'un « secteur final » (administrations publiques, ménages ou institutions privées sans but lucratif au service des ménages), dépense en dernier lieu au profit du consommateur effectif. Le second porte sur les biens et services effectivement consommés par le secteur concerné. Des subdivisions de ces grandeurs sont prévues pour faciliter le passage d'un concept à l'autre et ce, grâce à l'introduction de nouveaux transferts dits « transferts sociaux en nature » qui s'effectuent entre secteurs consommateurs finals. Les « transferts sociaux en nature » (dépenses de santé et d'éducation, remboursements des frais des services de santé, etc.) des administrations publiques aux ménages constituent l'exemple le plus significatif.

L'analyse des revenus, à l'instar de la consommation finale, a reçu également, une grande attention dans la présente révision. De nouveaux concepts de revenus sont introduits. Le premier concept retenu est le **revenu primaire** qui résulte de la distribution du PIB (ou valeurs ajoutées) et des revenus de la propriété. Pour rester en articulation avec les deux notions de consommation finale retenues, la redistribution de ce revenu va apparaître, dans le cadre central du système, en deux étapes : **distribution secondaire** où ne sont pris entre les secteurs concernés que des transferts en espèce et la **redistribution en nature** qui fait apparaître entre ces mêmes secteurs les transferts sociaux en nature. A l'issue de la première étape, se dégage pour chacun de ces secteurs, un **revenu disponible** qui fait face aux dépenses de consommation finale et à son épargne. Quant à la seconde étape, elle aboutit à un nouveau revenu dit « **revenu disponible ajusté** » qui correspond à la consommation finale effective et à l'épargne de l'agent en question.

D'autres remaniements importants ont été apportés au concept de formation de capital. Cette notion, limitée uniquement aux biens dans le SCN 68, se trouve élargie à certains services. Cette réforme annule, par conséquent, l'hypothèse de base des systèmes de comptabilité nationale. Celle-ci considère par définition que tout service, quelle que soit sa nature, se consomme au moment même de sa production et ne peut faire l'objet de formation de capital. Or, tout en restant valable pour la majorité des services, cette hypothèse fait exception dans le nouveau système pour ceux ayant un long processus de production (les études, l'ingénierie, la publicité, etc.). Il a été donc admis, pour ce cas, qu'il peut y avoir des travaux en cours et par conséquent la formation de stocks au niveau des producteurs.

A propos du capital fixe, trois types de dépenses, consacrés à l'acquisition de certains éléments immatériels, contribueront à sa formation dans le SCN 93. Il s'agit de celles effectuées pour l'acquisition des logiciels et des ouvrages littéraires et artistiques ainsi que de l'ensemble des dépenses de recherches et d'exploitation minière et énergétique. Les travaux littéraires et artistiques qui donnent lieu à la formation des actifs incorporels dans le SCN 68 rentrent désormais dans le cadre du processus de production dont le produit créé est destiné à la formation de capital. La production s'étend, en conséquence, au droit d'utilisation par le tiers du nouveau capital fixe. Aussi, la formation brute de capital fixe intègre les biens durables acquis par les militaires et susceptibles d'être utilisés aussi bien à des fins militaires que civiles.

Les autres dépenses de « recherche-développement », point ayant soulevé beaucoup de controverses, demeurent traitées, comme par le passé, en consommation intermédiaire tout en recommandant la confection d'un compte satellite spécifique.

## **II - Modifications au niveau de la structure du système:**

Comme au niveau conceptuel, la structure du système a connu suffisamment de modifications qui apparaissent, en particulier, à travers la structure comptable. En effet, la nouvelle structure a pour avantage majeur, par rapport à celle du SCN 68, d'être plus explicite et plus complète en intégrant totalement les composantes du cadre central. Elle est composée de trois types de comptes complètement articulés et cohérents. Il s'agit des comptes courants, des comptes d'accumulation et les comptes de patrimoine. Ces derniers ne figurent pas explicitement dans le SCN 68.

Elle constitue donc une séquence complète des comptes qui dégage une suite de soldes comptables très importants pour l'analyse. Il s'agit de la valeur ajoutée et le revenu disponible dont les notions existaient au niveau du SCN 68 (sans pour autant figurer au niveau de ses comptes courants ainsi que trois soldes intermédiaires l'excédent d'exploitation (ou revenu mixte pour les entreprises individuelles), le revenu des entreprises et le revenu primaire). A ces soldes il faut ajouter le revenu disponible ajusté lorsqu'on fait apparaître les transferts sociaux en nature.

Les comptes d'accumulation, limités aux comptes de capital et de financement au niveau du SCN 68, intègrent deux nouveaux comptes dans la structure comptable du nouveau SCN afin de couvrir la totalité des variations affectant le patrimoine des secteurs en tenant compte des variations exceptionnelles en volume et de la réévaluation.

Les nouveaux comptes introduits dans le système sont le compte « des autres variations de volume des actifs et des passifs » et le compte de « réévaluation ». Le premier décrit les changements de volume des actifs et passifs qui sont dus à des événements exceptionnels. On y trouve l'apparition d'actifs non produits (actifs naturels et droits incorporels) et la disparition d'actifs due à des catastrophes naturelles ou à des événements politiques ou suite à des saisies sans contrepartie. Le second compte retrace les gains ou les pertes nominales dus aux variations des prix spécifiques des actifs et des passifs. Il fait apparaître, aussi, l'effet de la variation du niveau général des prix et celui de la variation des prix relatifs dans ces gains et pertes.

L'introduction des comptes du patrimoine, bien articulés avec les comptes d'accumulation, complète la séquence des comptes du SCN révisé. Celle-ci se trouve, en conséquence, complètement intégrée et cohérente. Elle est complétée par des tableaux considérés essentiellement comme instruments de synthèse et faisant partie intégrante du cadre central. Il s'agit du « tableau central des ressources et emplois de biens et services » (équivalent du TES) et des « comptes économiques intégrés » (équivalent du TEE dans l'ancienne comptabilité française s'étendant aux comptes du patrimoine) ainsi que de la matrice des comptes sociaux qui constitue une présentation matricielle de l'ensemble des comptes du cadre central du système.

### **III - Autres modifications:**

D'autres modifications non moins importantes ont été introduites par la nouvelle version du SCN, parmi lesquelles, il y a lieu de relever la valorisation de la production au prix de base et le total des importations au prix FOB. Le prix de base s'obtient en soustrayant du prix du marché (départ usine) les impôts sur les produits et en ajoutant les subventions sur les produits.

Le nouveau système accorde un grand intérêt à la flexibilité pour laisser la possibilité aux pays d'adapter le système à leur spécificité et d'apporter des compléments répondant aux préoccupations de chaque pays. Cette souplesse touche aussi bien les opérations et les nomenclatures que la séquence des comptes et la présentation des résultats. Elle permet aussi l'application du SCN dans diverses circonstances pour répondre à des besoins spécifiques d'analyses approfondies.

Il y a lieu de signaler également qu'il a été convenu de procéder à la mise à jour du SCN 1993 d'une manière permanente dans le temps au lieu de procéder périodiquement à des révisions profondes.

## **Section II - Mise en application du SCN 1993**

A l'instar des différents pays du monde, le Royaume de Maroc a décidé en 1998 de mettre en place ce système et de procéder à une refonte approfondie de la comptabilité nationale marocaine. L'année 1998 a été choisie comme la nouvelle année de base des comptes nationaux.

Pour ce faire, la Direction de la Statistique, relevant du Ministère de la Prévision Economique et du Plan, a entrepris la mise à niveau de son système d'informations statistiques en réalisant depuis 1998 de nouvelles opérations statistiques d'envergure, en particulier des enquêtes structurelles auprès des :

- Entreprises disposant de comptabilité ;
- Entreprises ne disposant pas de comptabilité et informelles ;
- Ménages (enquête sur le niveau de vie et enquête sur les dépenses de consommation) ;
- Entités administratives (investissements).

Elle a aussi entrepris le développement des statistiques d'origine administrative en proposant, notamment, le renforcement de la coordination avec les départements et établissements concernés.

Ces statistiques sont d'une nécessité absolue pour la constitution notamment d'un système statistique d'entreprises adéquat et cohérent, permettant l'élaboration permanente de l'ensemble des comptes d'entreprises et le suivi de leur performance et comportement économiques dans le temps. Sans ces informations, le Maroc ne pourrait prétendre mettre en place un système de comptabilité nationale complet et cohérent tant aux niveaux annuel que trimestriel.